

Optimisation de la valorisation matière : quels partenariats possibles ?

Assises des déchets - Agen 2008



Assises Agen 2008 - Atelier 1 Optimisation valorisation matière :
quels partenariats ?

Le contexte

Depuis 30 ans, le gisement des déchets municipaux s'est :

- élargi : consommation de masse
- complexifié : une multitude d'occasion de rejets, le tri est incontournable ; et la responsabilité du metteur en marché sur la fin de vie des produits étend son champ d'action.

Parallèlement, les coûts de gestion ont explosé ; mais certains déchets constituent de plus en plus une ressource de nouvelles matières premières ou d'énergie.

-> un paysage contrasté et semé d'embûches... et d'opportunités - pour les collectivités gestionnaires de déchets.



Recyclage des déchets municipaux : le cœur de cible des politiques déchets

-Les objectifs de recyclage continuent de cibler presque exclusivement les déchets municipaux : emballages, imprimés, DEEE,

Pourtant, l'obligation réglementaire de collecte sélective pour recyclage ne s'impose pas aux collectivités mais aux producteurs, dans le cadre de la REP (responsabilité élargie du producteur)

La collectivité est avant tout responsable d'un service public déchets : garant de la collecte et de l'élimination des déchets des habitants.



Les « partenariats » possibles pour les collectivités à compétence déchets

3 grands types de coopération sont déjà mis en œuvre :

-- sur la consommation amont : avec les metteurs en marché (REP, qui découle d'obligation) ; grande distribution (étiquetage, affichage...)

-- localement avec des détenteurs non ménagers : commerce, artisanat, tertiaire diffus (mais la RS est elle un partenariat ?)

-- partenariat pour développer des niches de valorisation, le réemploi : en particulier, la création d'emplois locaux basés sur des gisements de déchets.

- Et aussi :

vente de matières à recycler (marché libre)

marchés d'élimination



Responsabilité Elargie des Producteurs

La filière des producteurs s'organise :

- soit en détournant des flux de la collectivité (ex : reprise de piles sur lieu de vente ; le 1 pour 1 des DEEE ; les pneus lors de leur renouvellement)
- soit en s'appuyant sur des systèmes de collecte municipaux, cas des emballages, des imprimés, des DEEE.

Les intérêts des partenaires :

- côté CL : + de recyclage, + de financement, expertise
- côté industriels : responsabilisation des metteurs en marché

Les points de vigilance : niveau de prise en charge des coûts et complexité des systèmes de déclaration



Les détenteurs non ménagers

La collectivité élabore une proposition de services spécifiques, adaptés à certains gisements (ex : CS de cartons de centre ville ou verre des cafés-hôtel-restaurants...)

Les intérêts des partenaires :

- côté CL : + de recyclage, + de financement si RS,
- côté détenteurs non ménagers : une solution de proximité adaptée à leurs flux (trop faibles pour une collecte spécifique)

Les points de vigilance : extension du service public à maîtriser (effet cliquet), et impact colatéral sur les installations de traitement (tout ne se recycle pas)



Economie sociale et solidaire

La collectivité reçoit (ou recherche) des propositions associant création d'emplois de proximité et prise en charge de gisements spécifiques à recycler (ex : palettes pour réemploi, Chantiers valoristes à Chambéry, agriculteur pour le compostage...)

Les intérêts des partenaires :

- côté CL : + de recyclage, création d'emplois locaux
- côté structures locales : accès privilégié et pérenne à des gisements spécifique ; aide au financement.

Les points de vigilance : aspects juridiques (mise en concurrence...), coût à long terme

